

Monsieur Paul EUZIERE  
Conseiller Municipal de Grasse  
Président du Groupe « Grasse à Tous »  
BP 18810  
06131 GRASSE cedex

Toulon, le 13 juillet 2009

N/Réf : D/BP/GJ  
V/Réf : PE/PM/22/09

Monsieur,

Votre courrier en date du 07/07/2009 concernant Messieurs MAZURCZACK et BONNET, salariés de mon Unité a retenu toute mon attention.

Je puis vous rassurer et vous indiquer que l'exercice des droits syndicaux fait l'objet dans notre Unité d'un scrupuleux respect, sauf lorsque certains se croient autorisés à commettre des actes illégaux.

Messieurs MAZURCZACK et BONNET sont les auteurs de tels faits. Ils font l'objet actuellement de procédures disciplinaires.

Celles-ci garantissent particulièrement dans nos Entreprises les droits des intéressés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Directeur de l'Unité Clients Fournisseurs Paca-Est  
et ACMM,

Benoît PONS

